

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
le Gouvernement

LIMINAIRE

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

«

(En points de produit intérieur brut)

	Exécution pour 2019	Loi de finances initiale pour 2020	Prévision pour 2020
Solde structurel (1).....	-2,0	-2,2	-2,0
Solde conjoncturel (2).....	0	0,1	-5,3
Mesures exceptionnelles et temporaires (3).....	-1,0	-0,1	-1,7
Solde effectif (1 + 2 + 3)*.....	-3,0	-2,2	-9,1

* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au dixième de point le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi du solde effectif peut ne pas être égal à la somme des montants entrant dans son calcul.

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de coordonner la prévision de déficit public avec la nouvelle prévision de déficit de l'Etat. Le déficit public pour 2020 s'élèverait à 9,1 %, contre 9,0 % dans projet de loi de finances rectificative initial.